



Voiles Traditionnelles en Baie de Vilaine
Maison du l'Her - 2A, rue du calvaire 56190 BILLIERS
Tél. : 06 47 75 52 32
Courriel : belledevilaine56190@gmail.com
Site : <http://www.belledevilaine.fr>

« BELLE DE VILAINE »

koanten ar gwilen

Reconstruction à l'authentique d'une chaloupe pontée à cul rond et pavois ajouré de 1887 de la baie de Vilaine.
Classé Bateau d'Intérêt Patrimonial

Assemblée Générale du 9 février 2024

Le Président, Dominique Prudhomme remercie tous les présents, indique les pouvoirs qui ont été donnés ainsi que les membres absents excusés.

Rapport moral 2023

Une belle année associative.

Plus d'adhérents :

246 adhérents pour 2023 soit une augmentation de 76 % par rapport à 2022.

Plus de navigations :

237 adhérents embarqués, 136 invités, 111 journées équipage, soit un total de 484 personnes qui ont navigué à bord de Belle de Vilaine, 124 % de plus qu'en 2022.

Sorties en Baie de vilaine : Houat, Hoëdic, Belle-Ile, Dumet, la Vilaine ... Semaine du Golfe 2023, 30 ans du Grand Norven à Piriac, lancement du Steredenn, dernier maquereautier de la Turballe entièrement restauré par Skolar Mor, participation au Pardon de Billiers...

Plus de maintenance :

changement d'une partie de la bande molle, gainage d'une partie des haubans, entretien des mâts, capot moteur, suite de l'aménagement intérieur, nouvelle béquille, changement de l'inverseur et naturellement carénage et entretien moteur.

Tenue de la buvette au 14 juillet.

Déménagement de notre local associatif de la maison du l'Her au 73 g'de rue .

Fin de la souscription

Après une dernière relance de souscription fin 2022, nous avons réussi à clore le budget validé par la **Fondation du Patrimoine** de 102 871€ (ensemble de la restauration moins le remplacement du moteur) sans reste à charge pour l'association et finaliser la fin de la souscription a été officialisée le jeudi 16 mars à Billiers.

Depuis juillet 2017, 221 dons ont été effectués pour la somme de 53 535.82€

En une ou plusieurs fois, 43 % de cette somme a été donnée par les entreprises et 35 % par des particuliers qui ont donné 500€ ou plus

La fondation, sur ses fonds propres, s'est engagée pour 8 500€

Le reste du budget a été financé par les subventions de la **Région Bretagne** le **Conseil départemental du Morbihan** et des **collectivités**.

Frais de souscription pour l'association : 741€

Rappel : budget restructuration totale 119 000€ (moteur et fournitures diverses compris)

2023 est assurément une dense et belle année pour l'association Voiles Traditionnelles en Baie de Vilaine, tout cela grâce à des bénévoles soudés et motivés.

Vote du rapport moral 2023

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Rapport financier 2023

Le résultat courant présente un solde positif de 1 866€ complété cette année par le versement de la quatrième tranche de la souscription réalisée par la Fondation du Patrimoine. La dernier versement annuel de l'emprunt aura lieu en février 2024.

Rapport du vérificateur des comptes, François Batard .

François Batard après avoir expliqué la procédure utilisée pour cette vérification et les points principaux examinés demande à l'assemblée d'approuver les comptes.

Vote du rapport financier 2023

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

2024

Adhésions

Pour l'année 2024, le prix des adhésions reste inchangé :

Membre actif : 30€ - Membre sympathisant adulte : 40€ - Membre sympathisant enfant (moins de 15 ans) : 15€ - Groupe constitué demi-journée : 300€ - Groupe constitué journée : 400€ - Groupe constitué WE : 850€

Navigations

Sorties régulières en baie de Vilaine, baie de Quiberon et golfe du Morbihan et participation a des fêtes maritimes locales

Manifestations maritimes : Belle de Vilaine sera présente à

Vilaine en Fête du dimanche 5 mai au dimanche 12 mai

Brest du vendredi 12 juillet au mercredi 17 juillet

Grande parade jeudi 18 juillet

Douarnenez du vendredi 19 au dimanche 21 juillet

Travaux de maintenance

Suite du changement de gaine pour les haubans

Vérification des mâts

Fixation des radeaux de survie à l'avant du roof

Remplacement du plancher intérieur

Arbre et hélice à faire contrôler à Quimperlé lors du carénage

Chaîne de mouillage à changer

CARÉPAGE DU LUNDI 18 MARS COMPRIS AU LUNDI 25 MARS COMPRIS

Sinistre Belle de Vilaine

Rappel : l'association, par l'intermédiaire de son avocat M. Yann Nothumb, a assigné les chantiers du Guip et la MMA suite à la mise à l'eau catastrophique de Belle de Vilaine par le chantier du Guip, le 22 avril 2019 suite aux travaux de restauration durant 7 mois.

Le 2 juillet 2020, Mme la Présidente du Tribunal Judiciaire de Vannes a désigné comme Expert, M Philippe Bossé.

Celui-ci a réuni l'ensemble des parties concernées pour une réunion d'expertise le 9 septembre 2020.

L'expert, M. Bossé n'ayant rendu aucun rapport pendant deux ans, le tribunal de Vannes a nommé, le 28 octobre 2022, un nouvel expert, M. Blanken.

Celui-ci après une réunion contradictoire à bord de Belle de Vilaine le 11 janvier 2023 a rendu son rapport fin juin 2023.

Malgré ce rapport précis et sans aucune ambiguïté, l'assurance MMA du chantier du Guip n'a pas répondu favorablement à la demande de notre avocat Maître Nothumb concernant le remboursement du préjudice matériel et immatériel ainsi que des frais d'expertises et d'avocat.

A notre demande, notre avocat a donc lancé une procédure d'assignation auprès du chantier du Guip et de son assureur auprès du tribunal de Vannes.

Celle-ci peut être suspendue si la MMA accepte la proposition financière de notre avocat.

En janvier 2024 , le calendrier de procédure pour l'assignation a été fixé par le Tribunal judiciaire de Vannes. L'ordonnance de clôture a été fixé au 17 janvier 2025.

Local et hangar

Le samedi 3 février 2024, les présentoirs et étagères de la maison de la presse de Muzillac ont été récupérés par l'association.

Dans un premier temps une partie du matériel sera remonté et installé dans notre local associatif, l'autre partie servira pour notre hangar quand les travaux prévus dans celui-ci seront réalisés .

Manifestation

Réception pour la clôture de la souscription.

Renouvellement du Conseil d'Administration

Le tiers renouvelable des membres du C.A. se compose de Sylvain Mayet, Pierre-Marie Le Pévédic et Benoît Nardon.

Benoît Nardon désire ne plus se représenter. Sylvain Mayet et Pierre-marie Le Pévédic sont réélus à l'unanimité.

Questions diverses

Pot de l'amitié